

28 OCT. 2022

28 OCT 2022

Yaoundé, le

DECISION N° 2022-252/MINSEP/CAB.-

Constatant la composition du Comité chargé du suivi des opérations de renouvellement des organes dirigeants des Fédérations Sportives Civiles Nationales pour la période biennale 2022-2024.

LE MINISTRE DES SPORTS ET DE L'EDUCATION PHYSIQUE,

- Vu** la Constitution ;
Vu la loi N°2018/014 du 11 juillet 2018 portant organisation et promotion des Activités Physiques et Sportives au Cameroun ;
Vu la Loi N° 2021/026 du 16 décembre 2021 portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022 ;
Vu le décret N°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret N°2018/190 du 02 mars 2018 ;
Vu le décret N°2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
Vu le décret N° 2012/436 du 1^{er} octobre 2012 portant organisation du Ministère des Sports et de l'Education Physique ;
Vu le décret N° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu la circulaire n°00000456/C/MINFI du 30 décembre 2021 portant Instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et aux Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2022 ;
Vu les lettres circulaires n°2022/004 et n°2022/005/LC/MINSEP/SG/DNSOS/SDN du 12 octobre 2022, portant orientations générales relatives à l'organisation des élections des Bureaux exécutifs des Fédérations Sportives Civiles Nationales, pour la période 2022-2024 ;
Vu la décision n° DECISION N° 2022- 205 MINSEP/CAB.- du 21 octobre 2022 Portant création, composition et fonctionnement du Comité chargé du suivi des opérations de renouvellement des organes dirigeants des Fédérations Sportives Civiles Nationales pour la période biennale 2022-2024.
Considérant les nécessités de service,

Décide :

Article 1^{er} : Placé sous la supervision du Ministre des Sports et de l'Education Physique, le Comité de suivi des opérations de renouvellement des organes dirigeants des Fédérations Sportives Civiles Nationales pour la période biennale 2022-2024 est composé ainsi qu'il suit :

I- COORDINATION CENTRALE

Elle est composée ainsi qu'il suit :

Président : M. YERIMA Joseph, Secrétaire Général/MINSEP.

Membres :

- M. DISSAKE MBARGA Michel, Inspecteur Général des Services/MINSEP ;
- M. Eric BINFON, Conseiller Technique n°1/MINSEP ;
- M. Dr TOLLO Cyril, Conseiller Technique n°2/MINSEP ;
- Un Représentant du Ministère de l'Administration Territoriale (MINAT) ;
- Un Représentant du Ministère de la Justice (MINJUSTICE) ;
- Un Représentant de la Délégation Générale à la Sureté Nationale (DGSN) ;
- Un Représentant d'Elections Cameroon (ELECAM) ;
- Un Représentant de la Commission Nationale Anticorruption la Corruption (CONAC) ;
- Une personnalité désignée par le Ministre en charge des Sports sur la base de son expertise.

Rapporteurs :

- M. SANGO Léon, Directeur des Normes et du Suivi des Organisations Sportives/MINSEP ;
- Pr MANGA ZAMBO Eulethère, Chef de la Division des Affaires Juridiques/MINSEP.

II- COMMISSION TECHNIQUE OPERATIONNELLE ET DE VEILLE

Président : M. SANGO Léon, Directeur des Normes et du Suivi des Organisations Sportives/MINSEP.

Membres :

- M. TJOM Roger Thomas, Sous-Directeur des Normes/MINSEP ;
- M. BYEM ASSANDJE Théodore, Sous-Directeur du Suivi des Organisations Sportives/MINSEP ;
- M. NLOGA Gabriel, Chef de la Cellule de Communication /MINSEP ;
- M. MANDO Napoléon, Chef de la Cellule de Traduction/MINSEP ;
- M. MBESSA ONANA Michael, Chef de la Cellule Informatique/MINSEP ;
- Mme. NGOSSO MANG Béatrice, Chef de Service des Normes et de la Réglementation Sportive/MINSEP ;
- M. YADASSI André, Chef de Service de la Discipline et des Agréments/MINSEP.

Rapporteurs :

- M. ZO'O NA NKOMO Samuel, Chargé d'Etudes Assistant n°2 CELCOM/MINSEP ;
- M. KAMANDA ENGAMBA Désiré, Chef de Bureau des Normes/MINSEP ;
- Dr MMAMBA Stéphane, cadre /DNSOS/MINSEP.

Personnels d'appui :

- Mme. ATSAMA Armelle, Cadre/ SG/MINSEP ;
- M. DJAMBOU-TIENTCHEU Patrice-Marcel, Cadre /DNSOS/MINSEP ;
- M. NEMY NEMY Georges Patrick, Cadre/DNSOS/MINSEP ;
- M. MBELLA Prospère, Cadre/DNSOS/MINSEP ;
- M. BESSALA OVONO Jean Yves, Cadre/DNSOS/MINSEP ;
- Mme. POUAMOUN Caroline, Cadre/DNSOS/MINSEP ;
- Mme. HAMANI Sandrine, Cadre/DNSOS/MINSEP.



III. COMMISSION DE CONCILIATION ET D'HOMOLOGATION

- Président : M. DISSAKE MBARGA Michel, Inspecteur Général des Services/MINSEP.

Membres :

- M. Eric BINFON, Conseiller Technique n°1/MINSEP ;
- M. MBARGA Dieudonné, Inspecteur de Pédagogie/MINSEP ;
- M. SANGO Léon, Directeur des Normes et du Suivi des Organisations Sportives/MINSEP.
- M. TJOM Roger Thomas, Sous-Directeur des Normes/MINSEP ;
- M. EDZOA José, Chef de la Cellule du Suivi/MINSEP ;
- Dr NGANDO SANDJE Rodrigue, Chef de la Cellule du Contentieux/DAJ/MINSEP ;
- M. YADASSI André, Chef de Service de la Discipline et des Agréments/MINSEP ;
- M. MOUELLE Samuel, Secrétaire Particulier du MINSEP ;
- Dr EVELE Malik ATOUR ;
- M. NDZANA Robert, Président de l'OCALUDS.

Rapporteurs :

- M. NGNINGAYE DOUANLA Roger, Chef de Service du Sport Scolaire et du Sport ;
- M. MBARGA Christian, Chef de bureau des Déplacements Sportifs, Membre du GTM ;
- M. EKOMBONG ZOK Omer Renaud, Chef de Bureau du Sport Universitaire/MINSEP.

Personnels d'appui :

- M. AKAMBA Martial Dany, Cadre IGS/MINSEP ;
- M. ONDOUA OYONO Christophe Didier, Cadre IGS/MINSEP ;
- M. BASSILEKIN Georges Olivier, Cadre DNSOS/MINSEP ;
- M. NGOUMOU TAMPWO Raymond, Cadre/DNSOS/MINSEP ;
- M. MEBOMA ZANGA Yanique, Cadre/DNSOS/MINSEP ;
- Mme LOBA ETAME Diane Flore, Cadre/DNSOS/MINSEP ;
- M. AMUGOU ABENA Blaise Patrick, Cadre/DNSOS/MINSEP ;
- M. FENUI Perpetua NDI, Cadre/CELTRAD/MINSEP.

IV- COMMISSION DES RECOURS ADMINISTRATIFS

Président : M. MANGA ZAMBO Eulethère, Chef de la Division des Affaires Juridiques/MINSEP.

Membres :

- M. MBARGA Dieudonné, Inspecteur de Pédagogie/MINSEP ;
- M. MANKOLLO NYAKA Alain Bruno, Directeur du Développement du Sport de Haut Niveau/MINSEP ;
- M. BYEM ASSANDJE Théodore, Sous-Directeur du Suivi des Organisations Sportives/MINSEP ;

- Dr **NGANDO SANDJE Rodrigue**, Chef de la Cellule du Contentieux/DAJ/MINSEP ;
- M. **NJOME NSAKO Gaston**, Chef de la Cellule de la Réglementation/DAJ/MINSEP ;
- Mme. **KANA MABAT Elise Florence**, Chef de Service du Sport Civil/MINSEP ;
- M. **NDZANA MVOGO Godefroy**, Chargé d'Etudes Assistant n°2/CELCOOP/MINSEP.

Rapporteurs :

- M. **MATOOSONG MINDJA Teddy Régis**, Chargé d'Etudes Assistant n° 1/DAJ/MINSEP ;
- Mme. **ABESSOLO Magali Epse ZEH**, Chef de Bureau du Sport Scolaire/MINSEP ;

Personnels d'appui :

- Mme **BIAKOP épse DZOUPE Darline**, Cadre Secr SG/MINSEP ;
- M. **ESSOMBE NGUEA Félix**, Cadre DAJ/MINSEP ;
- Mme. **NGANTCHOU Mireille Virginie épse MBONG**, Cadre DAJ/MINSEP ;
- Mme. **NOTUE Carine**, Cadre/DNSOS/MINSEP ;
- M. **Gentil NGOUNDE MEDOULE Merlin**, Cadre/DNSOS/MINSEP.

V. COMMISSION FINANCES

Président : M. **MOUSSA BOUBA**, Directeur des Affaires Générales /MINSEP.

Membres :

- M. **MISSANGO Georges**, Sous-directeur du Budget, du Matériel et de la Maintenance/MINSEP ;
- M. **MOHAMAD**, Contrôleur Financier auprès du MINSEP ;
- M. **William SUNPWOH**, Payeur Spécialisé auprès du MINSEP ;
- M. **MOUHKTAR OULDAHDAH**, Fondé de Pouvoir (Paierie Spécialisée auprès du MINSEP) ;
- M. **ZOA MEFOE Ulrich**, Chargé d'Etudes Assistant n°2 CELSUI/MINSEP.

Rapporteurs :

- M. **NOUMI Stéphane**, Chef de Service du Budget/MINSEP ;
- Mme. **MEZENE Linda Pernelle Véronique**, Chef de Service de la Validation/PS/MINSEP ;
- M. **ABWA ANDJICK Serge Daniel**, Chef de Bureau de la Réglementation Sportive/MINSEP.

Personnels d'Appui :

- M. **BOUTHY Ezéchiél**, Cadre/CAB/MINSEP ;
- M. **NGAMBOU Eliane**, Cadre/CAB/MINSEP ;
- Mme **BISSE Suzanne**, Epse **YADASSI**, Cadre/DAG/MINSEP ;
- Mme. **NGO MBANG Christine**, Cadre/DAG/MINSEP ;
- M. **BOGAM MIASSE Jean Claude**, Cadre/ Contrôle Financier auprès du MINSEP ;
- M. **DJEM Fils**, Cadre/ Contrôle Financier auprès du MINSEP.



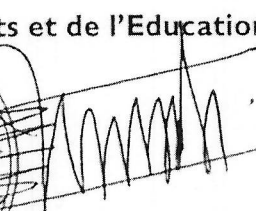
Article 2 : Les fonctions de Président, membre, Rapporteur et Personnel d'Appui au sein du Comité sont gratuites. Toutefois, ils peuvent prétendre à des gratifications dont le montant est fixé par le Ministre des Sports et de l'Education Physique.

Article 3 : Le Ministre des Sports et de l'Education Physique peut faire appel, en cas de besoin, à toute autre personne jugée utile en raison de sa compétence pour compléter le présent comité d'organisation.

Article 4 : Le Comité est dissout de plein droit, après le dépôt du rapport final trente (30) jours au plus tard après la fin des opérations électorales.

Article 5 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera./-

Le Ministre des Sports et de l'Education Physique

 
NARCISSE MOUELLE KOMBI